



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS
—
CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, le 25 octobre 2022

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Général de Bougy-Villars
Séance du 25 octobre 2022
Présidence : Monsieur Chris Chard

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 9/2022 de la Municipalité du 13 septembre 2022
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'années 2023 tel que présenté, à savoir :

- 1. De maintenir à 64.5% de l'impôt cantonal de base les points 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2023 ;**
- 2. De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2023 au même taux qu'en 2022, tel que proposé par la Municipalité et annexé au présent préavis.**

Ainsi délibéré en séance du 25 octobre 2022

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président
Chris Chard



La Secrétaire
Liliane Meylan